

Fonds interprofessionnalité

Appel d'offres 2023

Spécialité

Le projet doit relever d'au moins deux professions dans le domaine de la médecine de premier recours.

Critères

Les projets sont jugés selon les critères suivants :

1. But : Amélioration du fonctionnement de l'équipe interprofessionnelle dans le but d'une meilleure prise en charge du patient
2. Domaine : Soins de santé primaires
3. Interprofessionnalité : Au moins deux professions impliquées dès le début de manière collaborative

Prix

CHF 50'000.-

La bourse peut être attribuée à un ou plusieurs projets.

Aucune voie de droit n'est ouverte à l'encontre de la décision du Conseil de Fondation. La décision n'est pas motivée.

Participant(e)s

Médecins de premier recours en Suisse, expert·e·s en soins, chercheur·e·s ainsi que tout·e professionnel·le ayant un projet de recherche interprofessionnel en lien avec la médecine de premier recours.

Délai de soumission

15 juin 2023

Sélection

Le Conseil de Fondation présélectionne les dossiers les plus prometteurs. Leurs représentants sont invités à défendre le projet devant le Conseil de Fondation.

Présentation du projet

Début/mi-septembre 2023 (sur invitation)

Communication de la décision

Septembre/octobre 2023

Conditions de participation

Le formulaire de requête, téléchargeable sur le site du CMPR, doit être envoyé en format électronique.

Règlement

Le règlement d'application du fonds interprofessionnalité, téléchargeable sur le site du CMPR, est applicable.

Contact

Collège de médecine de premier recours
CMPR

Rue de l'Hôpital 15

Case postale 592

1701 Fribourg

khm@hin.ch

www.khm-cmpr.ch